



OPCVM soumis au droit français

géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de Gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM vise à obtenir un rendement supérieur à son indicateur de référence sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire et flexible mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, gestion alternative...) au travers d'investissements dans des OPCVM et fonds d'investissement. L'OPCVM pourra également investir dans des actions en direct. Cet objectif de performance est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

Le Fonds est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Fonds. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Fonds peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.

Indicateur de référence : 55% FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 Y + 45% MSCI World (Local) (NR), dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs au travers d'une sélection d'OPCVM et de fonds d'investissement. En fonction des anticipations du gérant, l'OPCVM pourra investir une part significative de son actif dans des OPCVM et fonds d'investissement investis dans des titres de créances et instruments du marché monétaire. Le gérant pourra réaliser des investissements en direct sur les marchés actions.

La gestion du portefeuille repose sur une allocation flexible entre les différentes classes d'actifs et, le cas échéant, sur une sélection d'OPCVM et de fonds d'investissement sous-jacents.

L'allocation du portefeuille résulte essentiellement d'une analyse macroéconomique. Celle-ci aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion.

A la création du fonds, l'allocation cible du portefeuille aura :

- une exposition aux marchés actions comprise entre 30 et 40% ;
- une exposition aux marchés obligataires comprise entre 10 et 30% ;
- une exposition aux marchés obligataires convertibles d'environ 5% ;
- l'investissement en fonds au profil diversifié et OPCVM mettant en œuvre des stratégies alternatives sera compris entre 5 et 60% de l'actif net. Le solde sera investi en liquidités.

L'allocation du portefeuille résultera par la suite d'une analyse macroéconomique qui permet notamment de définir :

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes de la valeur liquidative sur les cinq dernières années, c'est-à-dire l'amplitude de variation de l'ensemble du portefeuille à la hausse et à la baisse. Si la valeur liquidative a moins de 5 ans, la notation résulte des autres méthodes de calcul réglementaires. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie actuelle n'est ni une garantie ni un objectif. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Cet OPCVM est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

- le degré d'exposition aux différentes classes d'actifs (entre 0 et 70% d'exposition aux marchés actions via des titres en direct ou via des OPC et/ou des fonds d'investissement et des dérivés, dont 15% maximum aux marchés émergents uniquement via des OPC et des dérivés et/ou des fonds d'investissement ; 20% maximum d'exposition aux marchés des obligations convertibles ; entre 0 et 100% d'exposition aux marchés de la dette publique ou privée, dont 20% maximum de fonds d'investissement spécialisés sur les émissions à haut rendement (ou High Yield c'est à dire des titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important) de notation inférieure à BBB- selon Standard and Poors ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente et 15% maximum d'exposition à la dette émergente. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -2 et 10.
- au sein des différentes classes d'actifs, la répartition sectorielle, géographique, par qualité de notation, par style de gestion...

L'allocation du portefeuille est complétée par une approche bottom-up, c'est à dire destinée à sélectionner les OPCVM et fonds d'investissement présentant la plus forte valeur ajoutée.

Concernant la sélection d'actions, celle-ci repose sur une analyse fondamentale de émetteurs qui s'articule autour de l'évaluation de critères tels que notamment la lisibilité de la stratégie de l'entreprise, sa santé financière, etc...

La sélection des OPCVM et fonds d'investissement qui composeront l'actif de l'OPCVM dépendra de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs permettront d'opérer une sélection d'OPCVM et de fonds d'investissement en fonction notamment des performances de gestion.

Les critères qualitatifs sont appréciés après avoir rencontré les différentes sociétés de gestion et visent à valider l'expertise, l'originalité, la qualité et les risques des supports utilisés. L'OPCVM pourra investir jusqu'à 60% de son actif net en parts d'OPCVM et fonds d'investissement éligibles mettant en œuvre des stratégies de gestion alternatives ou de performance absolue dont 10% de FIA et fonds d'investissement de droit étrangers.

Dans un but de réalisation de l'objectif de gestion ou de couverture des actifs, l'OPCVM pourra utiliser des contrats financiers (notamment futures, options, contrats à terme, swap), jusqu'à 100% de l'actif net.

Durée de détention recommandée 7 ans

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Chaque vendredi, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque Vendredi avant 10h sur la valeur liquidative du jour .

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Frais prélevés par le fonds sur une année*

Frais courants Part	2,18 %
---------------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

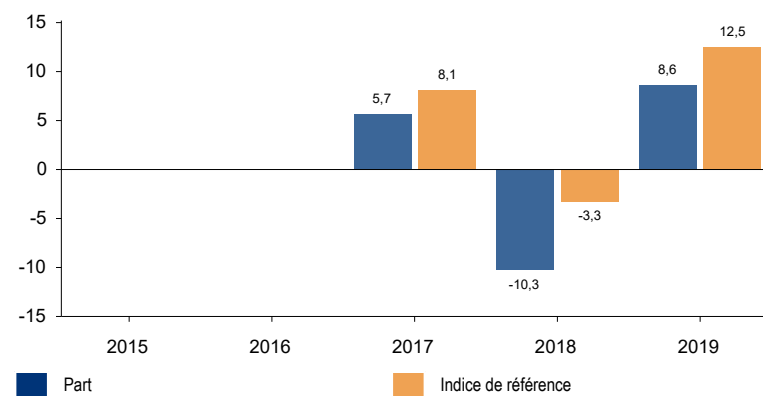
*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin Septembre 2019

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Les informations plus détaillées sur les frais peuvent être trouvées dans la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, y compris le cas échéant, des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, sont disponibles sur le site internet www.edram.fr

PERFORMANCES PASSES

Performances annuelles passées de B&C Part en Euro (en %)



Création de la part : Août 2016

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en Euro dividendes nets réinvestis pour la part et pour l'indice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Fiscalité : La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le prospectus de l'OPCVM, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.

Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management>. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France

Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25

e-mail : contact-am-fr@edr.com

Allemagne/Autriche

00 49 6 92 44 33 02 00

contact-am-de@edr.com

Espagne

00 34 9 17 89 32 20

contact-am-es@edr.com

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/07/2020.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".